

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 OCTOBRE 2012 à 18H15

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 30 octobre 2012 à 18h15 sous la présidence de Monsieur Marc BARBIER.

Tous les membres en exercice étaient présents, à l'exception de M. Jean-Camille AUGÉ, M. Olivier GRIMAUX, excusé, Mmes Nathalie CORNE, procuration à E. DESSAINT, Kelly LAURENCE, excusée, Juliette MARISSAL et Agnès DAUBIN.

Monsieur Bruno LEBLANC est nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Maire déclare la séance ouverte à 18h20 et l'ordre du jour est abordé.

Monsieur le Maire explique au conseil que s'agissant des contrats que les collectivités territoriales ont conclu pour la protection sociale complémentaire de leurs agents (santé et prévoyance) avant la publication du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011, il convient de noter que les aides antérieures au décret ont été considérées comme illégales par la Commission européenne. Il appartient donc aux collectivités territoriales, qui ont conclu de tels contrats de se mettre en conformité.

Par conséquent, la commune de Brouchy, rattachée au Comité Technique du Centre de Gestion, a souhaité mettre en place un processus de participation au titre des contrats labellisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Pour ce faire, la commune a saisi le Comité Technique qui, lors de sa séance du 1<sup>er</sup> octobre dernier a émis un avis favorable à cette mise en place.

Le Maire invite donc les conseillers municipaux à délibérer dans le cadre de la procédure de labellisation à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle par ses agents.

A l'unanimité des membres présents, le conseil décide de participer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 à la couverture de prévoyance de manière individuelle par ses agents.

Le contrat C.U.I. de Monsieur Richard GAVELLE arrive à son terme le 31/10/2012, le conseil municipal, décide, à l'unanimité des membres présents, de renouveler son contrat pour une nouvelle période de 6 mois.

Suite à la démission de Mme Isabelle DESSAINT, Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité de pourvoir à son remplacement au sein de la Communauté de Communes du Pays Hamois, au poste de conseiller communautaire suppléant.

Après délibération, à l'unanimité, Monsieur Bruno LEBLANC, assurera le remplacement de Mme Isabelle DESSAINT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

*Donaux*



*Leblanc*

